

Comparaison du **mémoire de la CNE Universités** avec la **déclaration de politique FWB 2019-2024** sur l'enseignement supérieur et la recherche

Grille de lecture

En vert, les points du mémoire de la CNE Universités ;

En mauve, les « réponses » de la déclaration de politique FWB sur ces points ;

En noir, ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis sur ces différents points.

Les enjeux essentiels que défend la CNE Universités sont :

- la défense des intérêts collectifs et individuels des personnels ;
- la lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'enseignement supérieur universitaire ;
- un financement pérenne de l'enseignement en tant que service public ;
- l'importance de la concertation sociale et du contrôle démocratique ;
- l'attention à une véritable démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- le développement conjoint de la qualité de la vie professionnelle des personnels et de la qualité de l'enseignement, de la recherche et du service à la société.

Sur les points *Financement et Concertation sociale*, voir *infra*.

Sur le point *Démocratisation de l'accès*, la DP indique :

- Élargir le nombre de bénéficiaires des droits d'inscription réduits, poursuivre le gel du minerval et l'élargir à tous les cursus ;
- Augmenter le budget consacré aux allocations d'études, ce qui permettra d'accroître le nombre de bénéficiaires et d'octroyer des montants plus importants à certains jeunes ;
- Réfléchir à une meilleure information des familles susceptibles d'être concernées par les allocations d'études, une meilleure accessibilité des services et une amélioration de la rapidité de traitement des dossiers, en particulier la condition de « finançabilité » des étudiants pour l'accès aux allocations d'études sera supprimée ;
- Examiner l'opportunité de réformer le service des allocations d'études en recherchant l'optimisation du fonctionnement du service.

Statuts et carrières du personnel des universités

Instaurer un statut décretal pour le personnel des universités libres subventionnées

Non abordé

Personnel PATO/PATGS

Il est urgent d'améliorer les carrières et barèmes du personnel de niveau 2, qui offrent trop peu de perspectives aux personnes concernées.

Par ailleurs, les procédures de promotion doivent être harmonisées et améliorées.

Enfin, le recours à des CDD sur budget ordinaire doit être limité aux contrats de remplacement.

Non abordé

Personnel scientifique

La carrière des chercheurs et du personnel de la recherche tant des universités que du FNRS doit être améliorée en termes de stabilité et de perspectives. Pour cela, la CNE demande :

- l'activation du fonds de garantie pour les chercheurs voté en 2004 ;
- une transparence plus grande sur les critères d'évaluation qui conditionnent l'évolution de carrière au niveau des universités et du FNRS ;
- le passage sur contrat à durée indéterminée (CDI) pour les chercheurs et le personnel logistique travaillant sur une succession de contrats ;
- l'analyse des raisons d'abandon du doctorat.
- harmonisation des montants des bourses de doctorat d'aspirant et des bourses FRESH et FRIA

Non abordé

Mandataires permanents FNRS

- développer la carrière des permanents FNRS jusqu'au grade de directeur de recherche principal ;
- réduire l'ancienneté nécessaire pour la promotion du chercheur qualifié au grade de maître de recherche à 6 ans au lieu de 8 ;
- harmoniser les montants du complément de rémunération pour les permanents FNRS qui ont une charge partielle académique dans les universités de FWB ;
- octroyer un droit de tirage de 2.000 € par an pour les frais de fonctionnement de tous les mandataires permanents.

Points spécifiques non abordés

Ce qui figure dans la DP sur les carrières des personnels :

- Développer les perspectives de carrière des personnels de l'enseignement supérieur en renforçant la mobilité entre institutions et la mobilité avec le monde professionnel ;
- Garantir des conditions de travail décentes aux enseignants et chercheurs leur permettant de consacrer une partie importante de leur temps de travail à la recherche ;
- Revoir le quota actuel des professeurs ordinaires et des professeurs extraordinaires dans les universités.
- Alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les établissements d'enseignement supérieur.
- Harmoniser le statut des chercheurs
- Tendre vers la parité en soutenant la carrière des femmes dans la recherche ;
- Développer, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, un programme de sensibilisation à la question de genre et à la promotion des femmes dans les carrières scientifiques en RDI (DP Wallonie)

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

- Améliorer le statut social du chercheur et en particulier de la chercheuse tout au long de sa carrière, notamment en augmentant les postes permanents, en revoyant les structures des bourses et en adaptant les modalités de calcul de la pension.

- Garantir un traitement équitable des charges du personnel.

PS

- Améliorer les perspectives de carrière des chercheurs et promouvoir les métiers de la recherche
- Assurer la portabilité des droits et de l'ancienneté des chercheurs que leur carrière soit académique ou non.
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en place de mécanismes assurant ce principe dans les promotions académiques et par la participation équilibrée (ratio 1/3 - 2/3) des hommes et des femmes dans les organes de décisions des établissements.
- Augmenter le nombre de diplômés d'une thèse de doctorat.

Négocier des nouveaux statuts adaptés aux besoins (et aux réalités) actuels.
La CNE demande de créer un statut pour de nombreuses fonctions « floues » (assistant pédagogique, vacataire, chargé d'encadrement, enseignant de langues, experts extérieurs, lecteurs, répétiteurs, collaborateurs didactiques) sans vision claire des carrières, barèmes et tâches de ces personnels.

Non abordé

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

Nous sommes favorables à une clarification des différents statuts, leur diversité ayant augmenté ces dernières années, produisant des situations illisibles et parfois injustes.

Pension du personnel académique définitif
Il faut préserver le statut de pension du secteur public, et en conséquence ne pas supprimer les tantièmes préférentiels, déjà « rabotés » en 2011.

- Défendre auprès du Gouvernement fédéral un système de pensions qui prend en compte les particularités des carrières académiques

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

Une réflexion doit être menée sur la façon de prendre en compte la pénibilité dans le calcul de la pension. Pour les académiques, un dispositif remplaçant les tantièmes préférentiels devra se baser sur une évaluation tenant compte des caractéristiques de ces carrières.

PS

Garantir des pensions décentes aux enseignants. Offrir une pension décente et complète à chaque enseignant et permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir une carrière plus courte, sans pour autant les condamner à une perte de pension trop importante.

MR

Il est indispensable de moderniser le système des tantièmes préférentiels qui date du 19ème siècle et qui n'est réservé qu'à certaines catégories de fonctionnaires. Le calcul de la pension du secteur public doit être plus équitable et mieux prendre en compte la pénibilité de certaines fonctions.

Pour le PAT/PATGS des universités subventionnées, octroi d'une pension d'Etat, ou prise en charge du financement de l'assurance de groupe par la FWB.

Non abordé

Clarifier les relations sociales sur le plan sectoriel pour les universités subventionnées
Élargir la concertation sociale aux projets de décrets concernant la recherche.

Points non abordés

Il est toutefois noté :

- Développer un dialogue constant avec les acteurs de terrain (établissements, étudiants, organisations syndicales, etc.), afin de connaître les demandes du terrain et d'améliorer constamment la qualité de notre enseignement.

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

Nous sommes désireux d'optimiser au mieux le fonctionnement de la concertation sociale, que

ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans la recherche.

Evaluation de la mise en œuvre du décret paysage

Cette évaluation doit se faire en référence aux objectifs suivants :

- rapprocher - voire uniformiser sur le meilleur modèle - les statuts des membres du personnel ;
- améliorer les conditions de travail du personnel ;
- favoriser la concertation sociale ;
- retrouver des moyens pour favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur.

- Procéder à une évaluation avec un comité d'experts internationaux et les acteurs de terrain dont l'ARES du décret « paysage » et ajuster le parcours individualisé de l'étudiant afin de renforcer sa réussite, de réduire les contraintes administratives et d'éviter un allongement de la durée de ses études ;
- Modifier le décret en fonction des résultats de l'évaluation ;
- Dans le cadre de cette évaluation, réfléchir aux améliorations éventuelles à apporter aux structures de l'enseignement supérieur (ARES, pôles académiques).

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

- *Évaluer la réforme du paysage de l'enseignement supérieur et soutenir les dynamiques de décloisonnement.*
- *Développer de nouvelles formations dans les territoires faiblement pourvus, dans le cadre de collaborations associant les établissements situés à proximité.*
- *Le dossier des « Alliances universitaires européennes » nous paraît préoccupant en ce qu'il risque de mettre en place des « méga-universités » européennes, ou certains cursus particuliers, risquant de construire progressivement un enseignement supérieur à deux vitesses à l'échelle européenne.*

MR

- *Organiser une évaluation externe et complète du décret Paysage et des nombreuses réformes qu'il a engendrées.*
- *Mettre fin aux effets pervers du système actuel d'accumulation de crédits, car le parcours individualisé de l'étudiant, [...] devient, dans les faits, un filtre social.*
- *Abaisser le seuil de réussite à 10/20 est un mauvais signal. Nous prôtons un retour à 12/20.*

PS

- *Donner à chaque étudiant une information détaillée sur la réglementation et ses conséquences sur leur parcours.*
- *Le PS défend la logique du décret paysage qui prône l'organisation de l'offre d'enseignement supérieur sur base géographique.*
- *Poursuivre le développement de l' e-paysage pour mettre en oeuvre des politiques plus justes.*

Refinancement

La CNE demande un refinancement de tout l'enseignement supérieur à hauteur de 50 millions d'euros par an. Les modalités de financement doivent à la fois viser à supprimer l'enveloppe fermée de manière à réduire la concurrence entre établissements et assurer le financement de base des universités grâce à une part fixe récurrente croissante. Augmenter le cadre du personnel

Le Gouvernement mettra en place un refinancement progressif de l'enseignement supérieur afin notamment d'offrir un meilleur accompagnement des étudiants, de renforcer les services administratifs des institutions d'enseignement supérieur, d'aider les établissements à rénover leurs bâtiments, de les accompagner dans leur développement numérique et de permettre à l'enseignement supérieur d'être plus inclusif. Une partie du financement complémentaire sera orientée dans le renforcement de l'encadrement, le soutien à la réussite et la R&D. Une réflexion doit être menée sur les critères de financement.

Afin d'assurer une utilisation optimale des financements publics et de garantir l'accès de tous à l'enseignement supérieur, le Gouvernement veillera à proposer une offre de formation équilibrée et cohérente sur l'ensemble du territoire. Il encouragera les synergies et évitera les concurrences territoriales.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à poursuivre la mise en œuvre de la réforme de financement des infrastructures hospitalières universitaires et à permettre l'évolution de projets d'infrastructures hospitalières qui s'inscrivent dans une collaboration entre les hôpitaux.

Le Gouvernement poursuivra les efforts de refinancement au profit de la recherche, en ce compris des subsides de recherche accordés directement aux universités (en particulier les fonds spéciaux de recherche) afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif européen de 3 % du PIB, dont 1 % de financement par les pouvoirs publics.

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

- *Ecolo plaide pour la sortie progressive de l'enveloppe fermée et pour un refinancement progressif de l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins*
- *Ecolo défend le principe d'un financement différencié des établissements d'enseignement supérieur permettant d'orienter des moyens vers l'encadrement des publics connaissant les taux de réussite les plus faibles, et en particulier les étudiants de première génération.*
- *Ecolo défend l'augmentation des moyens financiers disponibles pour la recherche en vue d'atteindre les 3 % du PIB.*

MR

- *Le MR plaide pour un refinancement de 150 millions € jusqu'en 2024.*
- *Diversifier les sources de financement*

PS

- *Accélérer le refinancement de l'enseignement supérieur et mettre fin au mécanisme de l'enveloppe fermée. Le financement de l'enseignement supérieur doit être lié au nombre d'étudiants et au renforcement des collaborations et coopérations entre établissements.*
- *Accroître le financement de la recherche en visant le ratio de 4 % d'ici 2035.*
- *Encadrer le lobbying des grandes entreprises.*
- *Encadrer et limiter l'apport de fonds privés.*
- *Inclure dans les règles de financement des critères accordant des financements complémentaires tenant compte des étudiants en situation de handicap*
- *Etablir un diagnostic sur l'état des bâtiments et sur un plan de rénovation*

Les modalités d'accès aux études supérieures des étudiants européens non-résidents doivent être repensées. Il faut créer un fonds de compensation européen afin de rééquilibrer la balance.

Le Gouvernement étudiera la possibilité de renforcer la participation des étudiants étrangers ne connaissant pas de difficultés financières au financement de notre enseignement supérieur, tout en immunisant les étudiants non finançables mais exemptés de la majoration.

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

Le fonds de compensation est une piste évoquée depuis longtemps, qui permettrait une meilleure égalité d'accès au travers de l'Europe.

PS

Prévoir un système au niveau européen qui permette d'octroyer une compensation financière pour un Etat ou, en Belgique, une Communauté s'il accueille plus d'étudiants de l'Union européenne qu'ils n'en envoient dans les autres pays.

Les droits complémentaires (minerval payé par les étudiants non européens) en FWB ne doivent pas dépasser le montant maximal actuel de 4.175 €. Dès lors, la mesure décrétole permettant la multiplication par 15 de ces droits d'inscription doit impérativement être abrogée.

Non abordé

Ce qui figurait dans les programmes respectifs des partis

Ecolo

Ecolo demande que le minerval des étudiants étrangers hors Union Européenne ne puisse pas dépasser de plus de 5 fois celui des autres étudiants.

Réduire les coûts d'abonnements aux revues scientifiques et encourager les modes alternatifs de publication.

*Point formellement non abordé
Il y a cependant :*

- Défendre le principe de liberté de la recherche scientifique et garantir le libre accès aux résultats de la recherche ayant bénéficié d'un financement public, tout en garantissant la propriété intellectuelle des auteurs

Sur la ristourne du précompte professionnel du personnel scientifique : mise sur pied d'un organe paritaire chargé de veiller au nombre d'emplois créés à partir de ce financement

Non abordé

Instaurer la représentation syndicale dans l'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques et dans le Groupe de travail 2 du Comité Femmes et sciences

Point formellement non abordé

A noter cependant ceci :

Le Gouvernement souhaite renforcer les politiques de genre au sein des établissements et mettre en place des dispositifs pour accroître la présence de femmes dans la fonction de professeure dans l'enseignement supérieur et aux postes à responsabilités pour progresser dans la parité. Le Gouvernement souhaite adopter un plan d'action d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche et introduire l'obligation de participation équilibrée (minimum un tiers du même genre) dans les organes de gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Améliorer le fonctionnement de l'organe de concertation et de négociation au sein du FRS-FNRS (OCN) et affecter une partie du refinancement aux politiques de personnel

Non abordé

Statistiques relatives au personnel et aux étudiants

Les statistiques concernant les étudiants et le personnel des universités doivent être gérées par une structure publique et non plus par le Conseil des Recteurs. Cette mission incombe désormais à l'ARES. Or, ce n'est pourtant pas encore d'application en ce qui concerne le personnel des universités.

Par ailleurs, il est indispensable de disposer d'informations publiques concernant les statistiques par origine sociale et socioprofessionnelle de la population étudiante des universités et de la population des bénéficiaires d'allocations d'études.

Non abordé

Evaluer les certificats d'universités

Au vu de l'inflation du nombre de certificats d'universités (article 74, alinéa 5 du décret paysage), la CNE demande une évaluation institutionnelle de ces certificats, sur le même modèle que l'évaluation des formations continues subsidiées (article 74, alinéa 6). En effet, ces « formations », encadrées beaucoup plus librement et qui ne donnent pas accès à un diplôme, occupent du personnel, des ressources et du temps dans un contexte déjà tendu.

Non abordé

Fusions

Le secteur universités de la CNE rappelle que les fusions d'établissements ne sont pas sans conséquences pour le personnel.

La CNE n'est pas favorable au dispositif « cadre d'extinction », tout particulièrement quand il s'agit d'une fusion d'universités et, a fortiori, quand il s'agit d'universités subventionnées !

Non abordé

Rélevé des points de la Déclaration politique FWB qui n'étaient pas traités dans le Mémoire

• Réforme de la formation initiale des enseignants

Vu la concertation intervenue avec l'ARES, la réforme de la formation initiale des enseignants sera postposée d'un an. Le Gouvernement demandera à l'ARES d'utiliser ce délai afin de :

Examiner la capacité opérationnelle de mise en œuvre de la réforme par les établissements d'enseignement supérieur ;

Le cas échéant, adapter la réforme quant à ses modalités et sa mise en œuvre ;

Évaluer le coût d'organisation de la réforme de la formation initiale des enseignants et son intégration dans la trajectoire budgétaire ;

Clarifier le statut du test diagnostique de français prévu à l'entrée des études.

Ce laps de temps sera également mis à profit par le Gouvernement pour évaluer le coût barémique de la réforme de la formation initiale des enseignants portée à quatre ans. L'estimation portera sur une période d'au moins 20 ans. Ce report d'un an offrira également l'opportunité d'adapter le contenu de la formation aux nouvelles réalités de l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (tronc commun).

• Habilitations

Les formations et les habilitations pérennes devront être encouragées afin de garder une offre d'enseignement supérieur la plus lisible possible et d'éviter les effets de mode favorisant la course à l'étudiant. A cette fin, le Gouvernement favorisera le dialogue entre institutions. Le Gouvernement souhaite également adopter des règles encourageant les collaborations et synergies (dont les codiplomations) entre établissements.

Les habilitations accordées aux universités et hautes écoles devront être mises en œuvre dans un délai de quatre ans (à partir du 1^{er} janvier 2020). A défaut, les habilitations concernées seront retirées.

• Décret « non-résidents »

Le Gouvernement examinera les dispositifs du décret « non résidents » et les renforcera, tant pour les universités que pour les hautes écoles, afin de réorienter les moyens financiers vers d'autres priorités de l'enseignement supérieur.

• Pôles

Soutenir la mutualisation des services collectifs (bibliothèque, logement, cantine, etc.) au sein des pôles académiques

• Etudiants PEPS

Garantir l'accessibilité de l'enseignement (cours, bâtiments, etc.) aux étudiants en situation de handicap

• Equivalence des diplômes

Faciliter les démarches d'équivalence des diplômes

• Supports de cours

Encadrer le coût des supports de cours et circonscrire leurs coûts qui peuvent être réclamés aux étudiants

• Logement

Encourager l'accès au logement étudiant via notamment la construction de logements publics étudiants à loyers accessibles
Octroyer un financement complémentaire, dans le cadre des allocations d'études, aux étudiants « kotteurs »

• Erasmus

Encourager la participation du plus grand nombre au programme Erasmus sans restrictions dues à des raisons sociales et soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur dans les programmes de mobilité et les activités de déploiement sur le plan international.

• Transition enseignement secondaire - enseignement supérieur

Le Gouvernement entend faciliter cette transition, mieux accompagner les étudiantes et étudiants dans la construction de leur projet de vie et améliorer l'orientation des étudiants. (+ *Diverses propositions*)

• Actions sur les taux d'échec

- Proposer, sur base volontaire, une évaluation d'orientation formative et non contraignante à tout jeune qui désire s'inscrire dans l'enseignement supérieur ;
- A l'issue de l'évaluation d'orientation formative et non contraignante, proposer un plan d'accompagnement personnalisé si des lacunes sont constatées, afin de les combler ;
- Renforcer l'accompagnement des étudiants, avec une attention particulière pour les étudiants de première année de l'enseignement supérieur, via par exemple la création ou la valorisation d'une structure d'accompagnement ;
- Encourager les évaluations formatives et la généralisation des examens blancs ;
- Revoir la base légale existante en vue de mettre à disposition pour chaque cours (théorie et exercices corrigés) un support de cours contenant le cours lisible et compréhensible ;
- Soumettre à l'ARES la possibilité d'une réorientation pour l'étudiant jusqu'au 15 février (et non seulement à cette date précise) et d'une extension à la deuxième année du premier cycle des mécanismes permettant à l'étudiant de se réorienter en cours d'année vers un autre cursus qui lui est accessible.

• Initiatives pédagogiques pour la transition solidaire écologique et sociale

Le Gouvernement souhaite mettre en place et soutenir des dispositifs qui favorisent, valorisent, renforcent et mettent en réseau les initiatives pédagogiques et d'enseignement qui permettent aux étudiants d'acquérir des démarches systémiques et transversales à même d'aborder les enjeux complexes liés à la transition solidaire, écologique et sociale des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

• Fausses universités

Le Gouvernement veillera à lutter contre le phénomène des « fausses universités » et mettra en place une politique d'information proactive des jeunes, notamment au travers des médias et réseaux sociaux. Il entamera des poursuites judiciaires envers les établissements qui ne respecteraient pas la législation.

• Numéros Inami

En matière de santé, le Gouvernement entend continuer à soutenir les étudiants en médecine et en dentisterie en plaidant auprès du Gouvernement fédéral pour qu'ils disposent d'un numéro Inami. Afin de lutter contre la pénurie, les sous-quotas en médecine seront revus dans le cadre d'une commission de planification de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation étroite avec les régions.

• Maîtrise de la pratique médicale de l'IVG

Le Gouvernement entend également sensibiliser les étudiants à l'importance de la maîtrise de la pratique médicale de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et inscrire les techniques d'IVG, de sensibilisation et de formation au travail en centre de planning dans le cursus d'enseignement en faculté de médecine et créer dans les hautes écoles et universités une formation continue interdisciplinaire d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

- **Structures collectives d'enseignement supérieur**

Le Gouvernement facilitera l'apprentissage tout au long de la vie via notamment le renforcement des dispositifs de valorisation de l'expérience professionnelle et le développement de structures collectives d'enseignement supérieur.

- **Liberté académique et attrait des fonctions universitaires**

Le Gouvernement tient à rappeler son attachement au respect de la liberté académique et sa défense du rôle précieux d'expression libre des académiques. Leur liberté d'expression et leur expertise sont plus que jamais précieuses pour notre débat démocratique et doivent être encouragées. Le Gouvernement entend travailler à améliorer l'attractivité des fonctions universitaires.

- **Recherche scientifique**

La recherche scientifique constitue un vecteur de progrès social et de redéploiement économique. Elle est vectrice d'innovation et d'emploi de qualité et une ressource essentielle pour faire face aux défis et enjeux (changement climatique, enjeux démographiques, vieillissement de la population, creusement des inégalités sociales, etc.).

La recherche comporte des volets multiples souvent morcelés en Belgique entre les différentes entités fédérées. Le Gouvernement entend développer et favoriser une coordination efficace avec les autres entités fédérées au bénéfice de la recherche et des établissements de l'enseignement supérieur. [Il plaidera auprès de l'autorité fédérale en faveur d'un élargissement des mesures d'exonération fiscale des chercheurs et du personnel académique.](#) Les collaborations entre les instruments et programmes régionaux (Welbio, Innoviris, etc.) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (établissements, FRS-FNRS) seront renforcées pour maximiser les retombées, mieux soutenir les acteurs et les potentiels d'innovation. Le Gouvernement entend également proposer au FNRS d'ouvrir une section pour les hautes écoles, dans le cadre de son prochain plan Phare.

Intensifier d'une part les liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée en associant les différents acteurs actifs dont les hautes écoles et d'autre part les liens entre activités de recherche et développement économique, transition écologique et changements sociaux, notamment en promouvant activement le caractère transversal et citoyen de ces activités de recherche et en soutenant la recherche stratégique dont le programme ClimAX du FNRS.

Le plan d'investissement interuniversitaire mis en place par les universités sera soutenu pour maintenir la compétitivité internationale.
